

## Braccio, Nadia

---

**De:** ghislaine grondin [gmogrondin@hotmail.com]  
**Envoyé:** 4 mars 2014 10:07  
**À:** Greffe  
**Objet:** À verser aux dossiers R-3863-2013 et R-3854 2013 phase 2

Objet: Projet de lecture à distance phase 2 et 3 d'Hydro-Québec

Madame, Monsieur,

ATTENDU QUE je suis d'accord en tout point avec les observations adressées à Diane Jean, présidente de la Régie de l'énergie, par monsieur Jean-Pierre Boisvert de Sutton le 25 février 2014, dont la pièce a été enregistrée au greffe de la Régie de l'énergie sous le numéro D-0137 en date du 3 mars 2014, je me suis permis de reprendre toutes ses allégations, auxquelles j'adhère personnellement, sans en changer, en ajouter ou en retrancher.

ATTENDU QUE, le 28 octobre 2013, Hydro-Québec a déposé à la Régie de l'énergie une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de poursuivre le déploiement des compteurs à radiofréquences pulsées dans le cadre du projet Lecture à distance phases 2 et 3;

ATTENDU QUE la décision favorable au déploiement de la phase 1 a été prise, quant aux effets sur la santé des radiofréquences, en se basant erronément sur des études d'exposition à court terme, ainsi qu'au Code de sécurité 6, non pertinent en ce qui concerne une exposition continue (à long terme) à des ondes pulsées;

ATTENDU QUE, en outre des pouvoirs réglementaires prévus à la loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil a demandé un moratoire concernant l'installation des compteurs dits « intelligents » et qu'Hydro-Québec ne respecte pas les moratoires demandés par les municipalités;

ATTENDU QUE, la question de savoir si les radiofréquences peuvent causer un cancer, surtout dans les cas d'utilisation à long terme, est une question qui demeure importante;

ATTENDU QUE, la publication récente de données non fragmentaires, de **Hardell L** et al. (Use of mobile phones and cordless phones is associated with increased risk for glioma and acoustic neuroma. *Pathophysiology* 20 (2013) (856110) démontre clairement que le risque de développer un gliome ipsilatéral sur 10 ans d'utilisation du cellulaire est doublé. Il est même quadruplé si l'utilisation du cellulaire a commencé en bas âge (<20 ans). Il est aussi quadruplé avec l'utilisation des téléphones sans fil. Le neurome acoustique, une tumeur bénigne, se développe de façon ipsilatérale, 2-4 fois plus souvent chez les usagers du cellulaire pendant 10 ans, et jusqu'à 7 fois plus souvent si l'utilisation du cellulaire a commencé en bas âge (< 20 ans);

ATTENDU QUE plusieurs études épidémiologiques associent une augmentation du risque de cancer lorsque la population est exposée aux radiofréquences pendant plus de 10 ans, notamment: **Dode** AC et al. Mortality by neoplasia and cellular telephone base stations in the Belo Horizonte municipality, Minas Gerais state, Brazil. *Science of the Total Environment* 409(2011) 364963665; **Eger** H et al. The Influence of Being Physically Near to a Cell Phone Transmission Mast on the Incidence of Cancer. *Umwelt Medizin Gesellschaft* 17,4/ 2004; **Szmigielski** S. Cancer morbidity in subjects occupationally exposed to high frequency (radiofrequency and microwave) electromagnetic radiation *Sic Total Environ* 1996;180:9617, pour n'en citer que quelques-unes;

ATTENDU QUE l'on ne peut pas associer l'augmentation du risque de cancer à un effet thermique des radiofréquences;

ATTENDU QUE les effets non thermiques d'une exposition aux radiofréquences à long terme sont non reconnus par le Code de sécurité 6, et que par conséquent, on ne peut s'y référer pour prétendre que les radiofréquences émises par les compteurs dits «intelligents» sont sécuritaires'

ATTENDU QUE la population va être exposée contre son gré aux radiofréquences pulsées des compteurs dits «intelligents» sur une base continue et pendant de nombreuses années;

ATTENDU QUE, le 29 mai 2013, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion pour demander à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs «intelligents» et leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137\$ à l'installation et de 206\$ annuellement;

Afin de ne pas mettre notre santé en péril dans les années à venir, ma famille et moi demandons à la Régie:

- de nous communiquer les options non punitives financièrement qui seront offertes aux clients qui ne veulent pas de compteurs dits «intelligents», avant l'approbation du projet lecture à distance phase 2 et 3 d'Hydro-Québec;
- de ne pas approuver le projet lecture à distance phase 2 et 3 d'Hydro-Québec tant qu'une étude indépendante n'aura pas démontré la sécurité à court et à long terme des compteurs à radiofréquences pulsées que la société d'État veut installer dans notre région;
- de revoir sa décision concernant les effets non thermiques des radiofréquences surtout lors d'expositions prolongées.

Veuillez déposer cette demande aux dossiers: RN3854N2013 et RN3863N2013.

Ghislaine Grondin  
3469, rue Asselin  
Longueuil, Québec J4M 2W6

c. c. Pauline Marois, première ministre du Québec

c. c. Martine Ouellet, ministre du MRNQ: [ministre@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mrnf.gouv.qc.ca)

c. c. Réjean Hébert, ministre du MSQ: [ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)

- c. c. Yves-François Blanchet, ministre du MDDEFP: [yfblanchetNdrum@assnat.qc.ca](mailto:yfblanchetNdrum@assnat.qc.ca)
- c. c. Amir Khadir, Québec Solidaire: [akhadirNmerc@assnat.qc.ca](mailto:akhadirNmerc@assnat.qc.ca)
- c. c. Caroline St-Hilaire, mairesse de Longueuil